

PROFIL PROFESSIONNEL

**Electricien**

*ref: cod. ISTAT : 6.1.3.7 / ROME 44331  
Dernière version: Juin 2006*

### **Définition**

Il effectue des opérations d'installations électriques, de distribution et raccordements d'appareils électriques. Dépanne et maintient en état les réseaux en se référant aux schémas de montage et aux plans établis par les ingénieurs, tout en respectant les normes de sécurité.

### **Activités principales**

Installer: Effectuer l'installation électrique, la distribution et les raccordements d'appareils électriques; Maintenance: Assurer l'entretien et le contrôle du réseau électrique; Diagnostiquer: Détecter la cause d'une anomalie; Dépannage: Remplacement ou dépannage d'installations défectueuses.

### **Compétences**

L'électricien doit assurer l'entretien et les réparations des équipements, prévoir et réaliser la répartition, le tracé des circuits et les tableaux de commandes, assurer l'installation électrique : hisser, fixer et régler un câble et ses accessoires, mettre en place un transformateur électrique et effectuer les raccordements, procéder à des essais et tests de fonctionnement, détecter, localiser une panne de réseau électrique et l'identifier, souder; vérifier et contrôler l'installation avant la mise en service, vérifier le bon état des équipements et leur fonctionnement, coordonner son intervention avec d'autres corps de métier, organiser son travail dans le respect des consignes données par le responsable et de sécurité, reporte sur les schémas toute modification faite par ses soins, remplir une fiche d'intervention, transmettre des informations à ses collègues sur le chantier.

Il doit avoir des connaissances en électrotechnique, dessin technique, connaître les plans de réseaux, connaissance des défauts et des exigences de qualité demandées par l'entreprise, assure la consignation, déconsignation des installations et leur mise en sécurité, connaître les règles de sécurité, les risques potentiels, les moyens de protection et de prévention des risques. Il doit être rapide et rigoureux dans l'exécution de sa mission, ponctuel, organisé, doit avoir un fort sens du travail en équipe, autonome et responsable

### **Conditions de travail**

Travail en hauteur, très grande hauteur et/ou dans le vide, en espace réduit, dans des locaux occupés. Les horaires sont réguliers mais la réalisation de travaux spécifiques peut entraîner une activité pendant les fins de semaine ou la nuit. Vivre en collectivité pendant la durée des chantiers.

Chantiers : génie civil, travaux publics, bâtiment, voirie et réseaux divers, voie ferrée

### **Qualifications requises**

Accessible à partir d'un niveau v (CAP/BEP) électricité, électromécanique ou Bac professionnel maintenance électrique.

L'expérience acquise dans cet emploi permet d'accéder à un emploi de chef d'équipe